

RÈGLEMENT DU CONCOURS de DESSIN

« Que représente pour vous la Fête de l'Ananas ? Dessinez-la ! »

Le samedi 02 décembre 2017

ARTICLE 1 – SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Chambre de Commerce, d'Industrie, des Services et des Métiers (CCISM), BP 118 - 98713 Papeete représentée par son président, Stéphane Chin Loy, propose un jeu gratuit sans obligation d'achat intitulé « Dessine la Fête de l'Ananas ! », le samedi 02 décembre 2017.

ARTICLE 2 – CONDITIONS GÉNÉRALES

La participation au jeu est ouverte à toute personne et les enfants résidant à Moorea, à l'exception du personnel organisateur du jeu.

Il est rigoureusement interdit, par quelque procédé que ce soit, de modifier ou de tenter de modifier les dispositifs du jeu, notamment afin d'en modifier les résultats. Toute participation doit être loyale. La CCISM s'engage à respecter l'égalité des chances et se réserve le droit d'exclure les éventuels fraudeurs.

ARTICLE 3 - PRINCIPE DU JEU et REMISE DES LOTS

Le samedi 02 décembre 2017, toute personne est invitée à dessiner sur une feuille libre la Fête de l'ananas et d'y mentionner son Nom, son Prénom, son âge, un numéro de téléphone puis à déposer son dessin aux Ateliers Relais de Vaiare. Les gagnants seront votés par un jury composé de la commune et de la CCISM à 15h30.

La remise des lots est prévue le samedi 02 décembre 2017 à 17h30 aux Ateliers Relais.

Le gagnant ne pourra considérer son lot comme définitivement acquis qu'après avoir été tiré au sort par le vote du jury.

Le gagnant injoignable, ou ne répondant pas lors de la remise des lots ne pourra prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Aucune contrepartie ou équivalent financier du gain ne pourra être demandé par le gagnant.

Le lot ne pourra être attribué sous une autre forme que celle prévue par le présent règlement. Le lot ne sera ni repris, ni échangé contre un autre objet.

La CCISM décline toute responsabilité pour tous les incidents et accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance du lot attribué et du fait de son utilisation.

ARTICLE 4 – DESIGNATION ET VALEUR DES LOTS EN TTC

La liste des lots à gagner est la suivante :

- 3 entrées pour 2 personnes offertes par Tikiparc Moorea d'une valeur de 30 000FCP
- 8 boules de glaces offertes par Lollipop d'une valeur de 2 000FCP

ARTICLE 6– RESPONSABILITE

La CCISM décline toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du procédé de tirage au sort ou pour le cas où les informations fournies par des participants venaient à être détruites pour une raison qui ne lui serait pas imputable.

ARTICLE 7

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par la CCISM organisatrice du jeu concours dont les décisions seront sans appel.

Toute contestation à ce jeu ou réclamation sera prise en considération dans un délai de 2 mois à partir de la clôture du jeu.

ARTICLE 8

Ce Jeu et l'interprétation du présent règlement sont soumis au droit de Polynésie Française.

ARTICLE 9

Avec leur accord, le(s) gagnant(s) autorise(nt) la CCISM à utiliser leurs nom, prénom, voix, adresse et image dans le cadre de leur communication publicitaire et promotionnelle sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Les participants, après accord, autorisent la CCISM à utiliser leurs coordonnées dans le cadre d'une communication ultérieure entre la CCISM et ses partenaires exclusivement, sans limite de temps ou d'occasions.

La CCISM s'engage à ne jamais céder à des entreprises tierces toutes données concernant les participants au jeu.

En application de l'article 34 de la loi française n°7817 du 6 JANVIER 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants disposent d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données les concernant auprès de la CCISM.

ARTICLE 10

Le règlement du jeu est déposé chez SCP Lehartel-Ueva, huissier de justice. Il est disponible gratuitement à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : CCISM - BP 118 - 98713 Papeete